



*Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO*  
*46, rue des petites écuries 75010 PARIS*

---

Monsieur Edouard PHILIPPE,  
Premier Ministre

Paris, le 12 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

FO fonction publique vous saisit, ce jour, pour la 3<sup>ème</sup> fois depuis le début de la crise sanitaire, à propos d'un sujet essentiel pour tous les agents ayant continué d'exercer leurs missions pendant cette période, à savoir *la reconnaissance automatique du COVID-19 comme maladie professionnelle*.

Malheureusement, de nombreux agents des 3 versants de la Fonction publique ont contracté cette maladie durant leur activité professionnelle. Pour beaucoup d'entre eux, je rappelle qu'ils n'avaient pas nécessairement les matériels de protection indispensables, préconisés pour exercer leurs missions.

Certains d'entre eux ont perdu la vie en assurant leur mission de service public, mission qui, au départ, ne devait jamais les soumettre à un tel risque.

Le mardi 21 avril 2020, le Ministre de la Santé Olivier Véran annonçait, lors de la séance des questions parlementaires, que *"s'agissant des soignants (...), nous avons décidé une reconnaissance automatique comme maladie professionnelle, avec indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente"*.

Même si cette première annonce semble aller dans le bon sens, elle pose de nombreuses interrogations sur le personnel non soignant dans les hôpitaux et Ehad mais aussi exclut, à ce stade, les personnels des autres versants de la Fonction publique (policiers, douaniers, pompiers, éboueurs, personnels service mortuaire, etc.), sans compter les salariés du privé.

Le Ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a annoncé avoir saisi le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Action et des Comptes publics et le Secrétaire d'État à la Fonction publique le 7 avril dernier pour que les agents de son ministère puissent bénéficier de cette disposition. Cette demande n'a pas eu de suite pour le moment.

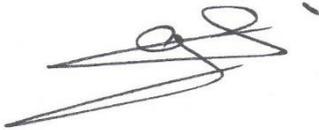
Monsieur le Premier Ministre, chacun sait aujourd'hui que le Gouvernement n'a pas été en mesure d'assurer correctement la santé et la sécurité des agents qui ont dû poursuivre leurs missions. Les matériels de protection quasi inexistantes au début de l'épidémie ont mis les agents dans des situations qu'ils n'auraient jamais dû rencontrer.

Pour autant, ils n'ont pas failli, soucieux de l'intérêt général et conscient que leur rôle est essentiel dans cette crise.

C'est pourquoi, il serait incompréhensible aujourd'hui que cette affection ne soit pas reconnue comme maladie professionnelle pour l'ensemble des agents l'ayant contracté durant leur activité. Cela éviterait également de lourdes et complexes procédures. Il serait inadmissible qu'après avoir lutté contre la maladie, les agents soient obligés de lutter pour être indemnisés. D'autant que les spécialistes prévoient que des séquelles importantes et diverses puissent affecter les personnes touchées.

La considération et la reconnaissance des fonctionnaires et agents publics passent également par ce type de mesure forte.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Grolier', written in a cursive style.

Christian Grolier, secrétaire général de l'UIAFP-FP